



CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL



Entre les soussignés :

Raison sociale : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON - SAISON SPECTACLE VIVANT**

SIRET : 200 048 551 00010

N° TVA intracommunautaire : FR 69 200048551

APE : 8411Z

Adresse : Centre Administratif Intercommunal,

Rue de Buchenberg

ZA Villeneuve 53400 CRAON

Téléphone : 02 43 98 29 61

Représentée par : Mme Edit Ragaru qualité : Vice-Présidente chargée de la Culture en vertu de la délibération du 9 juillet 2020,

et

Raison sociale : **COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN**

SIRET : 215 300 773 00011

N° TVA intracommunautaire : FR 89 215300773

APE : 8411Z

Adresse : route de Nantes

53230 Cossé-le-Vivien

Téléphone : 02 43 98 80 24

Représentée par : M. Jean-Sébastien DOREAU qualité : adjoint Sport, Vie associative et culturelle en vertu de la délibération du 23 mai 2020,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre **LA SAISON SPECTACLE VIVANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET LA COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN** portant sur l'organisation du concert d' « Emily LOIZEAU » et de "KLEM H" le vendredi 17 janvier 2025 à la salle FCC à Cossé-le-Vivien.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES

● OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN

La COMMUNE DE COSSE-LE-VIVIEN s'engage à prendre en charge et à organiser :

- *La mise à disposition à titre gracieux de la salle FCC ainsi que les équipements son et lumière du mardi 14 au vendredi 17 janvier 2025*
- *Le coût des consommations électriques de la salle sur toute la durée de la mise à disposition*
- *Le coût du plateau artistique de la 1^{ère} partie. (KLEM H)*
- *Une partie de la Communication établie dans le cadre d'un plan de communication défini conjointement (annexe 2).*
- *La déclaration et le paiement des droits SACEM de la 1^{ère} partie.*
- *L'accueil et l'installation technique de la 1^{ère} partie*
- *La présence d'élus pour aider à la tenue du concert.*
- *Les repas artistes et techniciens de la 1^{ère} partie et des élus présents au repas.*
- *Le pot de l'amitié offert au public en fin de concert.*

● OBLIGATIONS de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

La SAISON SPECTACLE VIVANT DU PAYS DE CRAON s'engage à prendre en charge et à organiser :

- *Le coût du plateau artistique de la 2^{ème} partie (Emily Loizeau).*
- *Une partie de la Communication établie dans le cadre d'un plan de communication défini conjointement (annexe 2).*
- *La déclaration et le paiement des droits SACEM de la 2^{ème} partie.*
- *Le coût technique du spectacle complet (1^{ère} et 2^e partie).*
- *L'accueil et l'installation technique de la 2^{ème} partie*
- *Les hébergements et repas artistes, techniciens de la 2^{ème} partie*
- *Les repas de l'équipe de la Saison Spectacle vivant*
- *La vente des billets pour le concert en billetterie et sur la plateforme de vente en ligne Tickboss.*

ARTICLE 3 – BILLETTERIE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON assurera la billetterie de l'événement ainsi que la comptabilité et l'encaissement des recettes qui en découleront.

Les prix des places sont :

- 14 € Tarif Normal,
- 10€ Tarif abonnés
- 12 € Tarif Avantage, (Groupes de 10 adultes et plus, titulaires de la carte CEZAM, abonnés des structures culturelles membres du réseau « Toutes uniques, toutes unies », adhérents au CNAS et leur conjoint(e).)
- 5€ Tarif réduit (Enfants et jeunes de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes bénéficiaires de minima sociaux)

La jauge du spectacle est arrêtée à 500 places assises.

Dans sa communication, **LA COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN** s'engage renvoyer vers la billetterie de la SAISON SPECTACLE VIVANT en communiquant les informations suivantes :

- Horaires d'ouverture de la billetterie de la saison – place Volney à CRAON :
 - ➔ les lundis de 9h30 à 12h30 et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Lien de la billetterie en ligne de la saison :
 - ➔ [https://www.vostickets.fr/Billet/FR/catalogue-SAISON CULTURELLE PAYS CRAON.wb?REFID=enoWAAAAAAjAA](https://www.vostickets.fr/Billet/FR/catalogue-SAISON_CULTURELLE_PAYS_CRAON.wb?REFID=enoWAAAAAAjAA)

ARTICLE 4 – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Après l'événement, un décompte de co-organisation précisant les dépenses réalisées et les recettes encaissées sera établi conjointement par **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET LA COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN**.

Les pièces justificatives seront annexées au décompte de co-organisation.

Il est entendu que le partage des recettes sera réalisé et calculé au prorata des dépenses hors valorisation effectivement engagées par chacune des parties.

ARTICLE 5 - REGLEMENT DES LITIGES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET LA COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN s'engagent à exécuter la présente convention scrupuleusement et selon les termes définis ci-dessus.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires,

à Cossé-le-Vivien, le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Représentée par

Mme Edit RAGARU,

Vice-Présidente en charge de la Culture

Commune de COSSÉ-LE-VIVIEN

Représentée par

M Jean-Sébastien DOREAU, Adjoint

ANNEXE 1 : BUDGETS PREVISIONNELS DE DEPENSES

BUDGET GLOBAL HORS VALORISATION = 15 607.50€

BUDGET GLOBAL AVEC VALORISATION = 23 819.50€

SAISON SPECTACLE VIVANT DU PAYS DE CRAON :

DEPENSES		% du budget global de la soirée hors valorisation	% du budget global de la soirée avec valorisation
Coût de Cession + Transport Emily Loizeau	7 912,50 €	51%	33%
Hébergements équipe Emily Loizeau	650,00 €	4%	3%
Repas Saison + équipe Emily Loizeau	450,00 €	3%	2%
Catering équipe Emily Loizeau	60,00 €	0%	0%
Location technique	1 300,00 €	8%	5%
Techniciens (prestation)	1 800,00 €	12%	8%
Médiation	100,00 €	1%	0%
Droits d'auteurs Emily Loizeau	1 400,00 €	9%	6%
Communication			
<i>Flyers</i>	80,00 €	1%	0%
<i>Affiches</i>	30,00 €	0%	0%
TOTAL HORS VALORISATION	13 782,50 €	88%	58%
Frais de fonctionnement (administratif & personnel)	3 500,00 €		15%
TOTAL AVEC VALORISATION	17 282,50 €		73%

COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN :

DEPENSES		% du budget global de la soirée hors valorisation	% du budget global de la soirée avec valorisation
Coût de Cession Klem H	580 €	4%	2%
Repas équipe Cossé + Klem H	45,00 €	0%	0%
droits d'auteurs Klem H	200,00 €	1%	1%
Communication (campagne réseaux, affiches encollage)	1 000,00 €	6%	4%
TOTAL HORS VALORISATION	1 825 €	12%	8%
Mise à disposition salle FCC (Tarifs résidence 4 jours, gradins, matériel son & lumière, ménage)	3 712 €		16%
Consommation électrique de la salle	600 €		3%
Frais de fonctionnement (administratif & personnel administratif)	400,00 €		2%
TOTAL AVEC VALORISATION	6 537,00 €		27%